

Conditions Générales de Vente (CGV) – Services de Vidéographie et Drone

Identification du Prestataire

Le Prestataire est : **NOGUES Pierre-Julien**, exerçant en qualité d'**Entrepreneur Individuel (EI)** sous le nom commercial **NGS Editing**, immatriculé sous le numéro **SIRET : 99929588400012**, dont le siège est situé au **15 boulevard René Laennec, 35000 Rennes**
Contact : **ngsediting@gmail.com** - **07 62 53 90 11**.
TVA non applicable - **article 293 B du Code général des impôts**.

1. Objet et Champ d'Application

Les présentes conditions générales de vente régissent les relations contractuelles entre **le Prestataire** (entreprise individuelle de production vidéo et prises de vue drone) et **le Client** (particulier ou professionnel). Toute commande d'une prestation (montage vidéo, tournage au sol ou par drone, film de mariage, vidéo immobilière, etc.) implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV, sans réserve. Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses CGV à tout moment; les nouvelles conditions s'appliqueront à toute commande postérieure à leur mise en ligne. Les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de signature du devis ou bon de commande par le Client.

2. Prestations Proposées

Le Prestataire propose des services de création audiovisuelle, incluant notamment : - La **captation vidéo** au sol (prises de vue caméra) et **aérienne par drone** ; - La **réalisation de films** pour mariages, événements, immobilier, entreprise, etc. ; - Le **montage vidéo** et la post-production des séquences filmées ; - La **livraison des vidéos finalisées** sur support numérique.

Ces services peuvent être fournis sous forme de **forfaits prédéfinis** (packages) ou de prestations **sur devis personnalisé** en fonction des besoins du Client. Le Prestataire intervient en principe personnellement et n'a pas recours à la sous-traitance sans accord préalable du Client. D'éventuels supports physiques (DVD, clé USB) peuvent être fournis si spécifié, ceux-ci étant aux normes standard (ex. USB format FAT32). Le Client est invité à s'assurer de la compatibilité de ses équipements de lecture avant la commande.

3. Devis, Commande et Formation du Contrat

Toute demande de prestation fera l'objet d'un **devis gratuit** détaillant la nature des services, le tarif et les éventuels frais (ex: déplacement). Le devis est en général valable **30 jours** à compter de son émission. La commande est validée et le contrat formé une fois que le Client retourne le devis signé avec la mention « **Bon pour accord** » ou un bon de commande équivalent, et verse l'acompte prévu (voir article 4). La signature du devis vaut acceptation des présentes CGV par le Client. Les présentes Conditions Générales de Vente sont jointes au devis ou accessibles avant signature. La signature du devis ou du bon de commande vaut acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes CGV.

Droit de rétractation (clients consommateurs) - Si le Client est un **particulier consommateur** et que le contrat est conclu **à distance ou hors établissement** (par exemple signature à domicile ou en ligne), il bénéficie d'un délai légal de **14 jours calendaires** pour se rétracter à compter de la signature du devis/contrat, conformément aux articles L221-18 et suivants du Code de la consommation. Pendant ce délai, aucun paiement ne sera définitivement encaissé par le Prestataire. Si le Client souhaite que l'exécution d'une prestation commence avant l'expiration de ce délai de 14 jours (par exemple pour une prestation prévue imminemment), il devra fournir une demande expresse écrite de renonciation à son droit de rétractation. En cas de rétractation exercée dans les formes et délais légaux, le Client obtiendra le remboursement des sommes versées (hors frais éventuels déjà engagés) sous 14 jours.

En dehors du cas de rétractation ci-dessus, la confirmation de commande engage fermement le Client. Le Prestataire pourra alors planifier la réalisation (réservation de date, préparation technique, etc.). **Si le Prestataire venait à être dans l'impossibilité d'exécuter la prestation commandée** (cas exceptionnel tel que indisponibilité pour cause de maladie, accident, etc.), les acomptes éventuellement perçus seraient intégralement remboursés au Client et aucune pénalité de non-exécution ne pourra être réclamée.

4. Prix et Modalités de Paiement

Tarifs - Les prix des prestations sont indiqués en euros et calculés **hors taxes** (TVA non applicable selon l'article 293 B du CGI), le Prestataire ayant le statut d'auto-entrepreneur. Des tarifs fixes peuvent exister pour certaines prestations standards (forfaits), et des devis spécifiques sont établis pour des demandes sur mesure. Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, mais le prix facturé sera celui indiqué sur le devis accepté par le Client.

Acompte à la commande - Lors de la signature du devis, un **acompte de 30%** du montant total est exigé pour confirmer la réservation de la prestation. Cet acompte manifeste la conclusion ferme du contrat pour les deux parties. Sauf arrangement spécifique, l'acompte n'est **pas remboursable** en cas d'annulation de la commande par le Client (voir article 13).

Paiement du solde - Le solde du prix (70%) est facturé une fois la prestation réalisée et les livrables prêts à être remis au Client. Sauf mention contraire sur le devis, le paiement du solde est dû **à réception** des livrables finaux (mise à disposition du fichier final) ou au plus tard dans un délai de **15 jours** après la livraison. Le Prestataire pourra, à sa discrétion, conditionner la remise effective des vidéos finales au paiement intégral du solde. Pour les Clients professionnels, conformément à l'article L441-10 du Code de commerce, le délai de paiement maximum est fixé à trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture, sauf accord contraire mentionné expressément sur le devis ou la facture.

Moyens de paiement - Les paiements peuvent s'effectuer par virement bancaire ou par chèque bancaire à l'ordre du Prestataire (les espèces peuvent être acceptées dans le cadre légal). Aucun escompte pour paiement anticipé n'est accordé. En cas de paiement par chèque, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine.

Retard ou défaut de paiement - Tout montant non payé à l'échéance convenue entraînera de plein droit l'application de pénalités de retard au taux légal en vigueur, multiplié par trois (3), calculées sur le montant TTC impayé, à compter du jour suivant la date d'échéance de paiement. Ces pénalités sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. En outre, pour les Clients professionnels, une indemnité forfaitaire de **40 €** pour frais de recouvrement sera due en cas de retard de paiement (Art. L441-10 du Code de commerce). Le Prestataire se réserve la faculté de suspendre toute livraison de fichiers ou prestation en cours en cas de non-paiement. En cas de retard de plus de 15 jours ou de non-paiement persistant, le contrat pourra être résolu de plein droit aux torts du Client, après mise en demeure, sans préjudice des dommages-intérêts que pourrait réclamer le Prestataire.

5. Déroulement de la Prestation et Conditions d'Exécution

Planning et coopération - Les dates et horaires de tournage/prise de vue sont convenus d'un commun accord entre le Prestataire et le Client, mentionnés éventuellement sur le devis ou contrat. Le Client s'engage à faciliter l'accès du Prestataire aux lieux de tournage et à fournir toutes les informations ou autorisations nécessaires en temps utile. Le Prestataire s'engage de son côté à exécuter sa mission de manière professionnelle, sans

troubler le déroulement de l'événement (mariage, cérémonie...) ni gêner les participants ou intervenants sur place. Tout retard du Client dans la transmission des informations, éléments nécessaires, validations ou retours demandés prolonge d'autant les délais de réalisation et de livraison initialement prévus, sans que la responsabilité du Prestataire ne puisse être engagée.

Conditions météorologiques et sécurité (prise de vue drone) - Les prestations aériennes par drone sont soumises aux contraintes réglementaires et météorologiques (vent, pluie, visibilité, zones de vol autorisées, etc.). Sont notamment considérées comme conditions défavorables ouvrant droit à un report sans frais : vent supérieur à 30 km/h en rafales, précipitations, brouillard avec visibilité inférieure à 500 m, ou tout autre paramètre rendant le vol non conforme aux règles de sécurité fixées par la DGAC. En cas de conditions météo défavorables ou de conditions de sécurité insuffisantes, le Prestataire pourra décider, en concertation avec le Client, de reporter le vol drone ou le tournage à une date ultérieure plus propice. Ce report, motivé par la météo ou la sécurité, n'entraînera ni pénalité ni dédommagement pour aucune des parties. Si un report s'avère impossible (par exemple, événement unique non déplaçable), le Prestataire ne pourra être tenu responsable de la non-exécution pour cause météorologique; dans ce cas l'acompte reste acquis pour compenser la date réservée, sans facturation du solde au Client.

Réalisation technique - Le Prestataire travaille avec son propre matériel professionnel pour la captation et le montage. Il est seul juge de l'organisation technique nécessaire à la réalisation de la vidéo commandée (choix des équipements, angles de prise de vue, etc.), tout en tenant compte des demandes du Client lorsque c'est possible. Le Client et/ou ses représentants pourront assister au tournage dans la mesure où leur présence n'entrave pas la sécurité ni le travail du Prestataire. En cas de tournage drone, le périmètre de sécurité défini par le télépilote devra être respecté ; toute personne autorisée à se trouver proche du pilote devra suivre les consignes de sécurité du Prestataire.

Frais de déplacement - Sauf stipulation contraire, les tarifs convenus s'entendent pour des prestations réalisées dans un périmètre géographique défini avec le Prestataire (ex. Bretagne). Au-delà, des **frais de déplacement** (frais kilométriques, péages, parking, etc.) et/ou d'hébergement pourront être facturés en sus, après en avoir informé le Client lors de l'établissement du devis. Ces frais additionnels seront indiqués clairement dans le devis ou l'accord de commande.

6. Modifications du Montage et Validation

Première version et retours - Sauf mention contraire dans le devis, le Prestataire fournit après la captation une **première version du montage**

au Client, sous forme d'un lien de visionnage privé ou d'un fichier basse résolution. Le Client s'engage à examiner cette version et à faire part de ses éventuelles demandes de modifications **dans un délai de 10 jours** à compter de sa mise à disposition. Passé ce délai, sans réponse du Client, le montage sera considéré comme **définitivement accepté** et prêt pour livraison finale.

Révisions incluses - Le prix de la prestation inclut jusqu'à **deux séries de modifications mineures** du montage (ajustements de séquences, corrections mineures, titres, etc.) afin d'aboutir à une version finale conforme aux attentes initiales. Le Client devra regrouper ses demandes de changements de façon claire (par exemple, liste écrite horodatée des ajustements souhaités) afin de faciliter le travail de correction.

Modifications supplémentaires ou majeures - Toute demande de modification **supplémentaire** au-delà des deux cycles prévus, ou toute modification **substantielle** s'écartant du brief initial (ex : changement complet de musique après montage, ajout de nouvelles séquences tournées non prévues, refonte du scénario) fera l'objet d'une facturation additionnelle selon un tarif horaire ou forfaitaire convenu avec le Client. Le Prestataire informera le Client de tout surcoût avant d'effectuer les travaux non prévus.

Une fois la **version finale** du montage acceptée par le Client, toute modification ultérieure sera également facturée en supplément. Le Prestataire pourra proposer un nouveau devis pour ces modifications post-acceptation. Le Client comprend que certaines demandes tardives peuvent nécessiter un délai supplémentaire et potentiellement repousser la date de livraison finale, sans responsabilité du Prestataire quant aux conséquences de ce délai.

7. Livraison des Vidéos

Format et mode de livraison - Par défaut, les fichiers vidéo finaux sont fournis en format numérique standard (par ex. MP4 Full HD ou 4K) via un **lien de téléchargement sécurisé** envoyé au Client (service du type WeTransfer, Dropbox, etc.). Ce lien sera actif pendant une durée d'au moins 15 jours pour permettre le téléchargement. Sur demande expresse du Client, une **clé USB** contenant les vidéos peut être fournie. Les éventuels frais d'envoi postal en recommandé de ce support physique seront à la charge du Client.

Délai de livraison - Le Prestataire s'efforce de livrer les fichiers finaux dans le **délai convenu** avec le Client (indiqué sur le devis ou discuté lors de la commande). Les délais de livraison sont cependant donnés à titre indicatif, dépendant notamment de la réactivité du Client pour les retours de validation ou de circonstances imprévues. Un léger dépassement de délai raisonnable ne pourra pas donner lieu à annulation de la commande, ni à

des pénalités ou dommages-intérêts au profit du Client. En cas de retard important non justifié, le Client pourra mettre en demeure le Prestataire de livrer, ou à défaut, résilier le contrat selon les dispositions légales.

Transfert des risques - Les fichiers numériques livrés par voie électronique sont sous la responsabilité du Client dès leur téléchargement. En cas de livraison sur support physique, les risques de perte ou de détérioration du colis pendant le transport sont supportés par le Client à compter de la remise du colis au transporteur. Il appartiendra au Client de faire, le cas échéant, toutes réserves auprès du transporteur à la réception. Néanmoins, par mesure de précaution, le Prestataire conserve une copie des fichiers finaux pendant une durée maximale de **30 jours** à compter de la livraison. Si le Client signale dans ce délai la non-réception ou un problème avec les fichiers, le Prestataire pourra fournir une nouvelle copie sans frais. Passé ce délai, le Prestataire ne garantit plus la conservation des fichiers et pourra procéder à leur suppression sans préavis. Toute demande de restauration ou de nouvel envoi après ce délai pourra faire l'objet d'une facturation supplémentaire, sous réserve de disponibilité des fichiers.

Rushes (vidéos brutes) - Le Prestataire peut, *à la demande du Client*, fournir les **rushes** (séquences brutes non montées) ayant servi au montage de la vidéo finale. Ces rushes sont mis à disposition sans coût supplémentaire s'ils sont demandés au moment de la livraison finale ou dans un délai raisonnable après celle-ci. Ils seront fournis sous forme de fichiers numériques (via lien de téléchargement ou disque dur fourni par le Client). Passé un certain délai (généralement 1 à 3 mois après la fin du projet), le Prestataire ne garantit plus la conservation des rushes originaux, ceux-ci pouvant être détruits ou archivés. Il incombe donc au Client de demander et sauvegarder les rushes s'il le souhaite.

8. Obligations du Client

Informations et collaboration - Le Client s'engage à fournir au Prestataire toutes les informations, éléments et accès nécessaires à la bonne réalisation de la prestation. Notamment, le Client remettra en amont les éventuels **briefs, scénarios, logos, musiques, textes** ou autres contenus à intégrer au montage, et répondra aux demandes de validation dans des délais raisonnables afin de ne pas retarder le projet. Le Client garantit également que les éléments qu'il fournit (textes, images, musiques...) sont libres de droits ou qu'il a obtenu les autorisations pour leur utilisation dans la vidéo finale - voir clause "Propriété intellectuelle" ci-après.

Contenus fournis par le Client et diffusion en ligne - Le Client garantit disposer de l'ensemble des droits et autorisations nécessaires sur les contenus qu'il fournit ou impose (musiques, images, vidéos, logos, polices, marques).

Le Client est informé que la diffusion de vidéos sur des plateformes en ligne (notamment YouTube, Instagram, Facebook, TikTok) peut entraîner des restrictions, coupures audio, revendications de droits ou blocages automatiques, notamment en cas d'utilisation de musiques protégées. Sauf mention contraire au devis, le Prestataire ne fournit pas de licence musicale et ne saurait être tenu responsable des conséquences liées au choix des musiques imposées par le Client. Toute réclamation, sanction ou suppression de contenu liée à un élément fourni ou imposé par le Client relève de la seule responsabilité de ce dernier.

Autorisations de tournage - Il appartient au Client de s'assurer que le tournage peut avoir lieu légalement aux lieux et dates prévus. Le Client devra obtenir, préalablement à la prestation, les **autorisations écrites nécessaires** : par exemple autorisation du propriétaire des lieux privés de tournage (domicile, salle de réception...), autorisations administratives pour filmer dans certains sites publics, et dans le cas de prises de vue par drone, les autorisations de survol auprès des autorités compétentes le cas échéant. Le Client fournit au Prestataire copie de ces autorisations avant le jour du tournage. Le Prestataire ne sera pas tenu de vérifier l'authenticité des documents fournis et **décline toute responsabilité** en cas de tournage annulé ou interdit faute d'autorisations suffisantes.

Droit à l'image des personnes filmées - Le Client est responsable d'informer les personnes présentes lors du tournage (participants à l'événement, invités, employés, etc.) qu'elles pourront être filmées dans le cadre de la vidéo. Le Client veillera à recueillir, si nécessaire, le **consentement écrit** des personnes clairement identifiables dans la vidéo, spécialement pour les gros plans ou les interviews, afin de permettre l'exploitation de leur image dans le produit final. Pour les mineurs filmés, une autorisation parentale écrite est obligatoire. En cas de refus d'une ou plusieurs personnes d'être filmées, le Client s'engage à en avvertir le Prestataire en amont ou pendant le tournage pour éviter toute captation non désirée. Le Prestataire ne pourra être tenu responsable d'une éventuelle contestation ultérieure liée au droit à l'image si le Client n'a pas obtenu les autorisations nécessaires.

Utilisation des images par le Client - Les vidéos et images fournies sont destinées à l'usage défini lors de la commande (usage privé, diffusion web, usage interne d'entreprise, etc.). Le Client est **seul responsable des conséquences juridiques et financières de l'utilisation** qu'il fait des vidéos livrées. Il lui appartient de respecter les lois en vigueur lors de la diffusion ou publication du contenu (notamment en matière de respect de la vie privée, de droit à l'image des tiers, de propriété intellectuelle sur la musique, etc.). Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu responsable

de l'usage que le Client fait des images ou vidéos, y compris si le Client les modifie ou les utilise dans un autre contexte que celui prévu initialement.

Assurances - Le Client déclare être couvert par une **assurance de responsabilité civile** en cours de validité, notamment pour tout dommage matériel ou corporel qui surviendrait de son fait pendant le tournage. Si le tournage a lieu chez le Client ou sur un site dont il a la garde, le Client s'assure que son assurance multirisques couvre l'accueil d'un prestataire réalisant un reportage vidéo. En ce qui concerne les prises de vue par drone, le Client s'engage à ce que les conditions de sécurité soient respectées sur le site (personnes tenues à distance, zone de vol sécurisée). Le Client prend à sa charge tous les risques et dommages directs ou indirects pouvant affecter le matériel du Prestataire ou des tiers du fait de conditions qui lui sont imputables (ex : site inadapté, autorisation non obtenue, instruction erronée). D'une manière générale, si un dommage survient durant la prestation en raison d'un manquement du Client à ses obligations (défaut d'autorisation, indication d'un terrain dangereux, etc.), le Client en assumera l'entière responsabilité.

9. Responsabilité du Prestataire et Assurances

Le Prestataire, malgré toutes les précautions prises, ne peut garantir qu'aucun incident technique ne surviendra durant la prestation ou la post-production. Sa responsabilité ne saurait être engagée qu'en cas de faute prouvée et pour les seuls **dommages directs** subis par le Client du fait de l'exécution de la prestation. En tout état de cause, si la responsabilité du Prestataire était retenue, il est expressément convenu que le **montant des dommages-intérêts** à la charge du Prestataire ne pourra excéder le montant total payé par le Client pour la prestation en cause. Sont exclus de toute indemnisation les préjudices indirects ou immatériels tels que perte de bénéfices, de clientèle, trouble commercial, etc..

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable des retards ou impossibilités d'exécution du fait du Client ou d'un tiers (ex : retard du Client à un rendez-vous de tournage, fourniture tardive de contenus à intégrer, intervention d'un tiers empêchant de filmer, etc.). De même, aucune responsabilité ne pourra lui incomber en cas d'inexécution due à un cas de **force majeure** tel que défini à l'article 14 ci-après.

Données confiées - Si le Client remet des supports ou fichiers au Prestataire (par ex. photos, vidéos, musiques devant être incluses au montage), le Prestataire s'engage à en prendre soin. En cas de perte ou détérioration de supports matériels confiés (ex : clés USB, disques) par la faute du Prestataire, sa responsabilité sera limitée au remplacement de ces supports vierges ou au remboursement de leur valeur à neuf. Le Client est tenu de conserver une copie de tout fichier ou document qu'il confie et qu'il juge important.

Absence d'assurance spécifique – Le Prestataire informe le Client qu'il ne dispose pas d'une assurance professionnelle spécifique couvrant les vols de drone ou les dommages pouvant en résulter. En commandant une prestation incluant du drone ou du tournage, le Client accepte de ne pas tenir le Prestataire pour responsable des dommages éventuels causés aux biens ou aux personnes pendant la réalisation de la prestation, sauf faute grave avérée du Prestataire. Cette clause de non-responsabilité n'exclut pas l'application de la responsabilité civile de droit commun en cas de négligence du Prestataire, mais implique que le Client renonce à tout recours au-delà des limitations ci-dessus et qu'il fera jouer prioritairement ses propres assurances en cas de dommage.

10. Propriété Intellectuelle et Droit d'Auteur

Les réalisations du Prestataire (vidéos, films, prises de vue, montages) sont des **œuvres originales protégées** par le Code de la propriété intellectuelle. En l'absence de cession écrite et explicite, **l'acquisition par le Client des vidéos** ou images livrées **n'emporte pas transfert des droits de propriété intellectuelle** au profit du Client. Autrement dit, le Prestataire (auteur des images) conserve la pleine propriété des séquences brutes et montages réalisés, ainsi que ses droits d'auteur (moraux et patrimoniaux) sur ces œuvres.

Le Client obtient, dès le paiement intégral de la prestation, un **droit d'usage** sur la vidéo livrée, strictement limité à l'objet de la commande et à ses besoins internes ou personnels tels que définis lors de la commande. Par exemple, pour un client particulier, l'usage sera privé ou familial; pour un client professionnel, l'usage pourra être la diffusion sur son site internet, sur les réseaux sociaux de l'entreprise, etc., selon ce qui a été convenu. **Toute utilisation de la vidéo en dehors du cadre prévu initialement** (par exemple diffusion publique large, utilisation commerciale imprévue, vente à des tiers, participation à un concours, etc.) est interdite sans l'accord préalable écrit du Prestataire.

Le Client ne peut en aucun cas revendre, concéder ou transférer les vidéos, rushes ou images fournies à un tiers, à titre gratuit ou onéreux, sans autorisation du Prestataire. Si le Client souhaite acquérir des **droits de reproduction ou de diffusion étendus** (par exemple diffusion télévisuelle, reproduction en grand nombre, usage publicitaire national...), il devra en informer le Prestataire lors de la commande afin qu'un accord spécifique (et une éventuelle licence élargie) soit établi. Toute cession plus large de droits d'auteur fera l'objet d'une mention expresse sur le devis et d'une tarification supplémentaire négociée entre les parties. À défaut d'un tel accord, la diffusion au-delà de l'usage convenu pourra donner lieu à des **poursuites pour contrefaçon** ou à une facturation d'une indemnité compensatoire calculée selon la valeur d'usage réelle non autorisée des contenus, déterminée à dire d'expert le cas échéant.

Il est convenu que la cession de droits (lorsqu'elle est prévue) n'est acquise qu'après **paiement intégral** du prix de la prestation et/ou des droits correspondants par le Client. En cas de défaut de paiement, le Prestataire peut invoquer la **clause de réserve de propriété intellectuelle** et interdire l'utilisation des images par le Client. Par ailleurs, le Prestataire conserve en tout état de cause ses **droits moraux** sur l'œuvre, incluant le droit au respect de la paternité de l'œuvre. Le Client s'interdit de modifier substantiellement la vidéo finale sans autorisation (ex : enlever le logo du Prestataire s'il y en a un, altérer le montage de manière préjudiciable à l'auteur, etc.).

Enfin, afin de préserver la preuve de sa qualité d'auteur, le Prestataire pourra conserver une **copie originale** des prises de vue brutes et des projets montés, pour une durée minimale d'un an. Cette copie sera archivée de manière sécurisée et ne sera pas diffusée, sauf accord du Client ou pour faire valoir ses droits en justice le cas échéant.

11. Droit de Promotion et Références Client

Le Prestataire souhaite pouvoir présenter certaines de ses réalisations à des fins de promotion de son activité (portfolio en ligne, réseaux sociaux professionnels, démarchage commercial). **Sauf refus explicite du Client**, le Prestataire s'autorise à utiliser des extraits non sensibles de la vidéo produite (par exemple un court extrait du film de mariage, ou quelques secondes d'une vidéo immobilière) ainsi que d'éventuelles photographies issues du tournage, dans le but de présenter son savoir-faire aux prospects ou sur son site internet. Le Prestataire s'engage à **garantir la confidentialité** des éléments sensibles du Client : par exemple, à anonymiser ou flouter toute information privée si le Client le demande, et de manière générale à ne pas porter atteinte à l'image ou à la réputation du Client en utilisant ces extraits.

Le Client peut à tout moment notifier par écrit (email ou courrier) son opposition à l'utilisation de son projet à des fins de référence ou de communication. Dans ce cas, le Prestataire s'abstiendra de diffuser toute image le concernant, ou retirera celles déjà publiées, dans un délai raisonnable après la demande. En l'absence d'une telle notification, le Prestataire pourra citer le nom du Client (s'il s'agit d'une entreprise) et la nature de la prestation réalisée, et intégrer des visuels de la vidéo dans ses **références**, et ce uniquement pour sa propre promotion. Aucune donnée personnelle du Client particulier (nom complet, coordonnées) ne sera divulguée sans consentement préalable.

12. Données personnelles (RGPD)

Le Prestataire est amené à collecter et traiter des données personnelles concernant le Client (nom, prénom, coordonnées, informations nécessaires

à la réalisation de la prestation) aux seules fins de gestion des demandes, exécution des prestations, facturation et suivi de la relation client.

Les données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à ces finalités, puis archivées conformément aux obligations légales et comptables.

Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation et de portabilité des données le concernant.

Pour exercer ses droits, le Client peut contacter le Prestataire à l'adresse suivante : **ngsediting@gmail.com**

En cas de litige, le Client peut introduire une réclamation auprès de la **CNIL**.

13. Droit de Rétractation du Client Consommateur

(Cette clause ne concerne que les Clients particuliers agissant en tant que consommateurs.) Conformément aux dispositions du Code de la consommation sur les contrats conclus hors établissement ou à distance, le Client particulier dispose d'un **délai de quatorze (14) jours** à compter de la signature du devis/contrat pour exercer son droit de rétractation, sans avoir à motiver sa décision. Pour se rétracter, le Client doit notifier son intention par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au Prestataire (la date de l'envoi faisant foi) ou par tout autre moyen dénué d'ambiguïté. Un modèle de formulaire de rétractation pourra être fourni sur demande.

Si le délai de 14 jours expire un samedi, dimanche ou jour férié, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. En cas de rétractation valide, le Prestataire remboursera le Client de **toutes les sommes versées** (y compris l'acompte) dans un délai maximal de 14 jours suivant la réception de la notification de rétractation. Le remboursement s'effectuera par le même moyen de paiement que celui utilisé par le Client lors du paiement initial, sauf accord différent.

Exception - Prestation programmée avant la fin du délai : Si le Client souhaite que l'exécution de la prestation débute avant la fin du délai de rétractation (par exemple, tournage prévu avant que 14 jours ne se soient écoulés), il pourra être demandé au Client de formuler expressément sa demande de commencement anticipé et son renoncement au droit de rétractation pour la prestation concernée. En signant une telle renonciation, le Client ne pourra plus annuler sans frais une fois la prestation réalisée en totalité avant l'échéance du délai légal. En revanche, en cas d'exécution partielle du contrat (par exemple annulation en cours de prestation pour

cause de force majeure), le Client ayant exercé son droit de rétractation ne sera redevable que de la portion de prix correspondant au service déjà fourni jusqu'à la notification de rétractation, le reste étant remboursé.

Cette clause de rétractation ne s'applique pas aux Clients professionnels ni aux contrats conclus dans les locaux du Prestataire ou lors de salons professionnels (ventes dites "sur foire" ou "en établissement commercial"), pour lesquels le droit de rétractation légal ne s'applique pas.

14. Annulation, Report et Résiliation Anticipée

Hors exercice du droit de rétractation visé à l'article 13, toute **annulation** de commande par le Client doit être signalée le plus tôt possible par écrit (idéalement par lettre recommandée ou courriel avec accusé de réception). Les conditions de remboursement ou de dédommagement en cas d'annulation par le Client sont fixées comme suit, afin de compenser le manque à gagner et les dates bloquées pour le Prestataire :

- **Annulation à plus de 15 jours** de la date de tournage prévue : le Prestataire conserve l'acompte versé (30% du devis) à titre de dédit, mais le Client n'aura pas d'autre somme à payer.
- **Annulation entre 7 et 15 jours** avant la date prévue : le Prestataire pourra facturer au Client jusqu'à 50% du montant total de la prestation. Si un acompte de 30% a été versé, il sera conservé et un complément jusqu'à atteindre 50% pourra être réclamé.
- **Annulation à moins de 7 jours** (moins de 168 heures) de l'échéance ou en cas de non-présentation du Client le jour J : la totalité de la prestation est due et sera facturée à 100%. Le Prestataire est en droit de conserver l'intégralité des sommes déjà versées et de facturer le solde restant le cas échéant.

Ces indemnités d'annulation ne s'appliquent pas si le Client trouve un **arrangement de report** avec le Prestataire. En effet, **un report de la prestation** peut être convenu d'un commun accord, par exemple en cas d'imprévu sérieux du côté du Client (maladie, urgence familiale...) ou de conditions météorologiques défavorables. Dans ce cas, l'acompte déjà versé reste affecté à la nouvelle date, sans frais supplémentaires, et le contrat est simplement replanifié. Le Prestataire s'efforcera de proposer une nouvelle date qui convienne au Client, sous réserve de ses disponibilités. Si aucune date de report n'est possible dans un délai raisonnable, l'annulation sera traitée selon les conditions ci-dessus (acompte retenu ou pourcentage dû).

Annulation du fait du Prestataire - Si le Prestataire se trouve contraint d'annuler la prestation de son propre fait (hors force majeure, voir art.14) - par exemple en cas de problème de santé empêchant de réaliser le tournage et absence de solution de remplacement - le Prestataire en informe immédiatement le Client et procède au remboursement intégral des

acomptes versés. Cette annulation, si elle intervient avant le début d'exécution, n'ouvre droit à aucune pénalité ou indemnité supplémentaire au bénéfice du Client, le dédommagement du Client se limitant au remboursement des sommes déjà payées.

Clause résolutoire - En cas de manquement grave du Client à ses obligations (non-paiement persistant, refus de coopérer rendant la réalisation impossible, violation des droits d'auteur du Prestataire, etc.), le Prestataire pourra, après mise en demeure restée infructueuse, procéder à la **résiliation de la commande** aux torts du Client. Cette résiliation sera notifiée par écrit et entraînera l'arrêt de la prestation en cours. Le Prestataire conservera, à titre de compensation, les paiements déjà effectués par le Client et se réserve le droit de réclamer des dommages-intérêts pour le préjudice subi, le cas échéant.

15. Force Majeure

Aucune des parties ne pourra être tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre en cas de non-exécution de ses obligations résultant d'un **événement de force majeure**. La force majeure s'entend de tout événement extérieur aux parties, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1218 du Code civil. Il s'agit par exemple des catastrophes naturelles, intempéries exceptionnelles empêchant le tournage, incendie, inondation, grève générale, conflit armé, pandémie, mesures administratives imprévues (interdiction de vol drone, confinement...), ou tout autre événement échappant au contrôle raisonnable du Prestataire et du Client.

En cas de survenance d'un cas de force majeure, la partie empêchée avertira l'autre partie dans les meilleurs délais de la nature de l'événement et de ses conséquences prévisibles sur l'exécution du contrat. L'exécution du contrat sera alors suspendue pendant toute la durée de la force majeure. Les deux parties conviendront, dès que possible, soit de reprendre l'exécution dès la fin de l'événement, soit d'adapter les conditions d'exécution si nécessaire.

Si la suspension devait se prolonger au-delà de **30 jours** consécutifs, chaque partie aura la faculté de notifier à l'autre la résiliation de la commande pour force majeure, sans indemnité de part et d'autre. Dans ce cas, le Prestataire remboursera au Client les sommes éventuellement versées au titre des prestations non effectuées. Toutefois, les frais déjà engagés spécifiquement pour la prestation avant la date de résiliation (par ex. location de matériel, déplacements non remboursables) pourront être retenus ou dus par le Client sur présentation de justificatifs. Le Prestataire pourra également remettre un **avoir** du montant de l'acompte au Client, valable pour une prestation ultérieure, si les parties souhaitent reporter le projet à une date postérieure à la force majeure.

16. Règlement des Litiges

Service clientèle - Pour toute question, réclamation ou difficulté relative à l'exécution du contrat, le Client est invité à contacter le Prestataire en priorité afin de rechercher une solution amiable. Le Prestataire met un point d'honneur à résoudre les éventuels différends à l'amiable avec le Client, dans l'esprit de coopération.

Médiation de la consommation - Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du Code de la consommation, le Client consommateur ayant tenté de résoudre préalablement son litige directement auprès du Prestataire et n'ayant pas obtenu satisfaction peut recourir **gratuitement** à un dispositif de médiation de la consommation. Le médiateur compétent dont relève le Prestataire est : **[MÉDIATEUR À DÉSIGNER]**. Pour saisir le médiateur, le Client peut (après échec d'une résolution amiable directe) déposer une demande sur le site du médiateur ou par courrier postal. Le Prestataire s'engage à participer de bonne foi à cette médiation.

Loi applicable et juridictions compétentes - Les présentes CGV et le contrat conclu sont soumis au **droit français**. En cas de litige persistant non résolu par la voie amiable ou la médiation, le différend sera porté devant les tribunaux compétents. Pour les Clients professionnels, il est convenu que tout litige relèvera de la compétence exclusive du **Tribunal de commerce** du ressort du siège du Prestataire (sauf disposition légale impérative contraire). Pour les Clients consommateurs, les règles légales de compétence s'appliquent : ils pourront saisir, au choix, l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, ou la juridiction du lieu où ils demeuraient au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable (conformément à l'art. R.631-3 du Code de la consommation).

En tout état de cause, avant tout recours judiciaire, les parties chercheront une solution amiable. Le fait pour le Prestataire de ne pas se prévaloir à un moment donné d'une clause des présentes ne vaut pas renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Fait à ..., le ... / Signatures: (*Le Client, Le Prestataire*). (si applicable)

Pour acceptation des conditions générales de vente ci-dessus, faire précéder la signature de la mention manuscrite « Lu et approuvé, bon pour accord ». Le Client déclare avoir reçu un exemplaire des présentes CGV.